

INFORMATION

Bennes 30

L'équipe municipale est régulièrement sollicitée pour obtenir des informations sur la situation de la société Bennes 30, sur les conséquences environnementales de l'incendie du mois d'août et sur l'évacuation des déchets qui s'accumulent sur le site.

Nous avions, dans les jours qui ont suivi le sinistre, communiqué les résultats rassurants des premières analyses que les services compétents nous avaient transmis, d'autres plus « pointues » ont été réalisées depuis dont les résultats là aussi sont corrects. Un article dans le dernier bulletin municipal donne la liste des analyses effectuées.

Les élus de Milhaud participent très régulièrement à des réunions avec les services préfectoraux très mobilisés, présidées par Monsieur le Préfet. Des décisions ont été prises et sont appliquées selon la réglementation par les services de l'Etat et au 10 novembre les déchets devront être évacués. Le site reviendra donc à la jauge autorisée soit 950m3.

Nous maintiendrons très régulièrement une communication transparente afin de donner aux Milhaudois tous les éléments en notre possession